



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 août 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2011-1271 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 8, 15, 22, 29 JUIN ET LE 6 JUILLET 2011 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 21 JUIN, 5 ET 7 JUILLET 2011.**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 8, 15, 22, 29 juin et 6 juillet 2011 ainsi que des séances spéciales tenues les 21 juin, 5 et 7 juillet 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2011-1272* **PROGRAMME ACCÈSLOGIS - AUTORISER LE REMPLACEMENT DE DEUX PROJETS SÉLECTIONNÉS LE 8 FÉVRIER 2011, PAR DEUX PROJETS ÉQUIVALENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau participe activement à la concrétisation de projets de logements sociaux et communautaires en étant mandataire pour le programme AccèsLogis et en contribuant financièrement par le fonds du logement social à leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le dernier appel de propositions 2010-2011 a permis de sélectionner six projets de logements sociaux et communautaires admissibles à l'aide financière municipale;

CONSIDÉRANT QUE deux organismes ont demandé le remplacement de deux projets ;

CONSIDÉRANT QUE les deux projets de remplacement répondent aux objectifs et critères déterminés lors de l'appel de propositions et qu'ils sont ciblés par les organismes développeurs pour être développés rapidement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le remplacement de deux projets sélectionnés le 8 février 2011, par deux autres projets équivalents :

- Remplacer le projet Le Plateau – HOM de 56 logements par un projet d'achat simple de six bâtiments par les Habitations de l'Outaouais Métropolitain (H.O.M.) pour 48 logements; situés au 610-614, rue Williams, 18, rue Viger, 452, boulevard Gréber, 75, rue Lesage et 27, rue Le Breton;

- Annuler le projet Pierre-Janet Phase II et le remplacer par le projet de 53 logements de la Coopérative d'habitation La Haute-Rive d'Aylmer (phase II).

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1273

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau prône le développement durable et la qualité de vie de ses citoyens par le biais de ses politiques, orientations et actions à court, moyen et long termes;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Hydro-Québec a pour but d'améliorer la qualité énergétique des enveloppes thermiques et favoriser l'implantation de diverses mesures d'économie d'énergie pour les ménages ciblés dans les zones de revitalisation et de prévention du programme rénovation Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces améliorations contribuent au niveau de la qualité de vie des citoyens et leur permettent d'obtenir une aide financière additionnelle dans le cadre de leurs travaux de rénovation prévus initialement au programme rénovation Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la signature du protocole d'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

Adoptée

CE-2011-1274

SOUMISSION 2011 SP 081 - TOUR DE FORMATION - CASERNE NUMÉRO 8 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boless inc., 15 rue Buteau, bureau 220, Gatineau, Québec, J8Z 1V4 pour les travaux de construction d'une tour de formation à la caserne 8 située au 850, avenue de Buckingham, au montant total de 1 309 300 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30478-006-79966	1 251 836,76 \$	Caserne d'incendie à Buckingham et Autres - Tour de formation
04-13493	57 463,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1275

SOUMISSION 2011 SI 212 - SYSTÈME DE DÉSINFECTION UV - CENTRE AQUATIQUE LUCIEN-HOULE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme TPE Technologies inc., 7700, Transcanada, St-Laurent, Québec, H4T 1A5 pour la fourniture de deux systèmes de désinfection UV, pour un montant total de 53 544,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 juillet 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80006-002-79967	51 194,75 \$	Réfection de piscines - Autres
04-13493	2 350,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1276*

ACCEPTATION DU FINANCEMENT D'UN PREMIER ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QU'en mai 2009, le comité plénier a adopté la recommandation numéro CP-ENV-005, qui référerait à l'étude du budget 2011, l'implantation d'un réseau d'écocentres compte tenu des résultats du projet pilote qui serait réalisé en 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du projet pilote et la disponibilité des terrains sur le territoire de la ville de Gatineau justifient la construction de deux écocentres;

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier, à sa séance du 5 avril 2011, a autorisé, en vertu de la recommandation numéro ENV-2011-005, le processus d'appel d'offres pour la construction du premier écocentre dans le carrefour environnemental;

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier, à sa séance du 5 avril 2011, a autorisé, en vertu de sa recommandation numéro ENV-2011-008, une enveloppe de 1,6 M\$ pour la construction du premier écocentre dans le secteur de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver une enveloppe de 1,6 M\$ pour la construction du premier écocentre dans le carrefour environnemental situé dans le secteur de Gatineau et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises ainsi que le virement budgétaire nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris au futur fonds des dépenses en immobilisations.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1277 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-24 - 169 741,45 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 JUIN 2011 – B-25 - 15 445,71 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 JUIN 2011 - B-26 - 94 406,47 \$ - PÉRIODE DU 25 JUIN AU 1^{ER} JUILLET 2011 - B-27 - 80 386,44 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 JUILLET 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-24 au montant de 169 741,45 \$ pour la période du 11 au 17 juin 2011, B-25 au montant de 15 445,71 \$ pour la période du 18 au 24 juin 2011, B-26 au montant de 94 406,47 \$ pour la période du 25 juin au 1^{er} juillet 2011 et B-27 au montant de 80 386,44 \$ pour la période du 2 au 8 juillet 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1278 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-28 – 57 031,33 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 JUILLET 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-28 au montant de 57 031,33 \$ pour la période du 9 au 15 juillet 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1279 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-29 – 143 647,88 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 JUILLET 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-29 au montant de 143 647,88 \$ pour la période du 16 au 22 juillet 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1280 **SOUMISSION 2011 SI 211 - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE - MÉTHODE 5S**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Denis Carpentier Services Conseils, 1855, 6^e Rue, Trois-Rivières, Québec, G8Y 2Y1, pour le mandat de services professionnels – Démarche d'amélioration continue, méthode 5S, pour un montant approximatif de 54 000,45 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 juillet 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008. Le contrat sera d'une durée de 2 ans avec la possibilité de faire des chantiers 5S et des sessions additionnelles aux tarifs unitaires indiqués à la formule de soumission.

De plus, le montant total du contrat ne pourra atteindre la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2012 et 2013 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13101-419-79968	51 630,45 \$	Analyse - Prestations de services - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 370,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1281

FÊTE DE QUARTIER - FERMETURE DE LA RUE NOTRE-DAME - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU LE 17 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau organise depuis plusieurs années une fête de quartier qui attire plus de 800 résidents du quartier;

CONSIDÉRANT QUE cette année, le Comité de vie de quartier désire amener une nouvelle approche à cette fête en utilisant la rue Notre-Dame comme lieu de rassemblement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier demande la fermeture de la rue Notre-Dame durant quelques heures afin de rassembler les résidents dans une ambiance festive et sécuritaire en plein cœur de leur quartier, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et commerçants seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, le Service des infrastructures ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommandent la fermeture des rues suivantes, de 8 h à 16 h, le 17 septembre 2011 pour la Fête de quartier du Vieux-Gatineau :

- Notre-Dame, entre Napoléon-Groulx et Harold;
- Intersection Léo-Smith;

CONSIDÉRANT QU'une fermeture de rue permettrait de disposer de l'espace nécessaire pour la tenue des activités, tout en rendant le site sécuritaire pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 88 \$ sera imputé au budget d'opération du Service des travaux publics et servira au transport du matériel requis à l'intérieur des heures régulières de travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Notre-Dame et la réorientation temporaire des voitures dans le cadre de l'événement de la Fête de quartier organisée par le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions suivantes :

- Installer et retirer toute la signalisation requise, le tout comme illustré au plan numéro C-11-273, lequel fait partie intégrante de la présente;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;

- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés au centre de services de Gatineau, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-114	88 \$	Transport d'équipements et d'ameublement - Réguliers - Bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1282

MANDAT POUR ANALYSER L'OFFRE DE SERVICES EN CE QUI A TRAIT À LA SURVEILLANCE DES SENTIERS RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire maintenir une surveillance accrue de ses sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des sentiers récréatifs est assumée par le Club Vélo services inc. et le Club optimiste de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire harmoniser son offre de services en matière de surveillance des sentiers récréatifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour analyser les différents scénarios pour harmoniser le niveau de services de la patrouille pour la sécurité des usagers sur les sentiers récréatifs et en faire rapport aux membres du conseil pour une décision.

Adoptée

CE-2011-1283*

AFFECTATION DES BRIGADIERS SCOLAIRES ADULTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2011-2012 EN FONCTION DE LA POLITIQUE S-ING-2005-01 AMENDÉE LE 19 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-334 adoptée le 19 avril 2011, a amendé la politique d'évaluation des besoins et affectations des brigadiers scolaires adultes numéro S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE 105 affectations de brigadiers scolaires sont nécessaires selon la politique S-ING-2005-01 en vigueur afin d'assurer une sécurité adéquate aux abords des écoles primaires;

CONSIDÉRANT QUE 12 nouvelles demandes d'affectations de brigadiers scolaires adultes ont été adressées à la Ville de Gatineau et que 7 d'entre elles ne rencontrent pas les critères de la politique numéro S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QU'une traverse en sursis a dû être abolie puisqu'elle n'a pas atteint le seuil de 6.0 pour une deuxième année consécutive;

CONSIDÉRANT QU'aucune traverse existante n'a acquis le statut de site en sursis pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier doit assurer de façon efficace la sécurité des écoliers du niveau primaire sur l'ensemble de son territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les 105 affectations de brigadiers scolaires adultes pour la rentrée 2011-2012.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-29100-136 - Brigade scolaire adulte, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à ajuster le budget du Service de police pour l'année 2011 et à prévoir au budget de l'année 2012, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1284*

RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'un service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3,4);

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea est échue depuis le mois de mai dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de renouveler l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1285

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA
NUMÉROS 22, 23, 24, 25, 26 ET 27 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES
PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 25, 26, 27, 28, 29 ET 30 - LISTES
DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 25, 26, 27, 28 ET 29 - LISTES DES EMBAUCHES
NUMÉROS 22, 23, 24, 25, 26 ET 27**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 22, 23, 24, 25, 26 et 27, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 25, 26, 27, 28, 29 et 30, les listes des réquisitions numéros 25, 26, 27, 28 et 29 ainsi que les listes des embauches numéros 22, 23, 24, 25, 26 et 27 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	4 811,84 \$	27 juin au 1 ^{er} juillet 2011
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	781 782,01 \$	27 juin au 1 ^{er} juillet 2011
Liste des réquisitions numéro 25	Pièces de comptes à payer	1 137,18 \$	27 juin au 1 ^{er} juillet 2011
Liste des embauches numéro 22	Embauche de personnel temporaire	979 958,78 \$	20 au 24 juin 2011

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	20 658,49 \$	4 au 8 juillet 2011
Liste PD numéro 26	Pièces de comptes à payer	278 834,79 \$	4 au 8 juillet 2011
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	11 465,84 \$	4 au 8 juillet 2011
Liste des embauches numéro 23	Embauche de personnel temporaire	23 166,04 \$	27 juin au 1 ^{er} juillet 2011

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 24	Pièces de comptes à payer	59 461,84 \$	11 au 15 juillet 2011
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	362 448,84 \$	11 au 15 juillet 2011
Liste des réquisitions numéro 27	Pièces de comptes à payer	3 637,44 \$	11 au 15 juillet 2011
Liste des embauches numéro 24	Embauche de personnel temporaire	333 394,60 \$	4 au 8 juillet 2011

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	13 682,50 \$	18 au 22 juillet 2011
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	439 928,91 \$	18 au 22 juillet 2011
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	8 065,08 \$	18 au 22 juillet 2011
Liste des embauches numéro 25	Embauche de personnel temporaire	718 474,15 \$	11 au 15 juillet 2011

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à payer	31 857,39 \$	25 au 29 juillet 2011
Liste PD numéro 29 à payer	Pièces de comptes à payer	455 987,83 \$	25 au 29 juillet 2011
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	10 464,59 \$	25 au 29 juillet 2011
Liste des embauches numéro 26	Embauche de personnel temporaire	668 463,09 \$	18 au 22 juillet 2011

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	17 905,12 \$	1 ^{er} au 5 août 2011
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	473 245,62 \$	1 ^{er} au 5 août 2011
Liste des embauches numéro 27	Embauche de personnel temporaire	454 932,00 \$	25 au 29 juillet 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1286*

PAIEMENT COMPTANT - REFINANCEMENT D'UN RÈGLEMENT PRÉVU EN 2011

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2011-894 en date du 25 mai 2011, acceptait un règlement hors cour au montant de 526 307,28 \$ afin de régler une poursuite en dommages contre les firmes Norclair inc., Mesar/Environair inc., Axor Experts-Conseils inc. et Axa Assurances inc. afin d'obtenir réparation pour le préjudice causé par le non-fonctionnement de la tour de lavage et des dommages causés aux installations existantes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 690 de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais, dans lequel les dépenses ont été comptabilisées, a été entièrement financé et qu'aucun refinancement n'est prévu à court terme;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'appliquer cette somme à un autre règlement dont l'imposition est de même nature :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à approprier la somme de 526 307,28 \$ contre le refinancement d'un règlement prévu en 2011 dont l'imposition est de même nature que le règlement 690 de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-79110	526 307,28 \$		Autres revenus
03-11100		526 307,28 \$	Dettes obligataires

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1287 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES C-26, C-27, C-28, C-29 ET C-30 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 813 499,14 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 JUIN AU 3 AOÛT 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes C-26, C-27, C-28, C-29 et C-30 pour un montant de 1 813 499,14 \$ pour la période du 30 juin au 3 août 2011.

Numéros des listes	Périodes	Montants
C-26	Du 30 juin au 6 juillet 2011	456 078,57 \$
C-27	Du 7 juillet au 13 juillet 2011	529 115,67 \$
C-28	Du 14 juillet au 20 juillet 2011	152 604,18 \$
C-29	Du 21 juillet au 27 juillet 2011	273 494,70 \$
C-30	Du 28 juillet au 3 août 2011	402 205,92 \$

Total : 1 813 499,14 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1288* **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-1608 - VENTE DE TERRAIN - PARTIE DU LOT 1 619 802 (FUTUR LOT 4 621 778) AU CADASTRE DU QUÉBEC - 22, RUE EDDY - 6979611 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU- DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2010-1023 en date du 26 octobre 2010, autorisait la vente d'une partie du lot 1 619 802 (futur lot 4 621 778) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à la compagnie 6979611 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé détient un caractère public de rue et qu'il y a lieu de le retirer;

CONSIDÉRANT QUE dans l'offre d'achat, il est mentionné que la Ville abandonne et retire le caractère public du lot :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la résolution numéro CM-2010-1023 adoptée le 26 octobre 2010, par l'ajout du paragraphe suivant :

- « d'abandonner et retirer le caractère public de rue pour la partie du lot 1 619 802 (futur lot 4 621 778) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull; »

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1289 **SOUSSION 2011 SI 186 - ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS SPÉCIALISÉS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique D.L., 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour l'achat de micro-ordinateurs spécialisés pour un montant total de 23 814 \$, incluant les taxes, et accepte les prix unitaires indiqués à la formule de soumission pour l'achat futur de micro-ordinateurs portables, selon les besoins et disponibilités budgétaires, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 6 juillet 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les prix soumis resteront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date d'adjudication du contrat. De plus, le présent contrat ne pourra excéder la somme de 99 500 \$, incluant les taxes, considérant la limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Pour les besoins futurs, les fonds seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80001-001-79969	22 768,84 \$	Équipements informatiques - Équipements
04-13493	1 045,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1290 **SUBVENTION DE 50 \$ - FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU COEUR-DES-VALLÉES - ACTIVITÉ 19 AOÛT 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Fondation de la Réussite éducative au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Jasmin Bellavance, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 19 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50,00 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1291 **SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET - ACTIVITÉ - 13 SEPTEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation du centre hospitalier Pierre-Janet, 20, rue Pharand, Gatineau, Québec, J9A 1K7, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 13 septembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1292 **SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation du Conservatoire de musique de Gatineau, 430, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M7, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1293 **SUBVENTION DE 200 \$ - OPÉRATION ENFANT SOLEIL - 8 SEPTEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du CPE Bébéjou, à l'attention de madame Julie Beauchamp, 35, rue de Sillery, Gatineau, Québec, J8T 7L5, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper hot-dogs au profit de l'organisme Opération Enfant Soleil le 8 septembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1294 **SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LE DÉFI DES GRANDS VOYAGEURS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de monsieur Martin Lacasse au Défi des grands voyageurs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay – Du Plateau– Manoir-des-Trembles – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1295 **SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 5228 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Gérald Mantville, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour continuer leur mission d'aide aux plus démunis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	300 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1296 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE GATINEAU - 25 AOÛT 2011 - 375 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon, messieurs les conseillers André Laframboise, Maxime Tremblay, Pierre Phillion et Denis Tassé à participer à une activité organisée par la Fondation de l'Orchestre symphonique de Gatineau qui aura lieu le 25 août 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Orchestre symphonique de Gatineau, 44, croissant Adelbert-Dumoulin, Gatineau, Québec, J9H 5K3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	75 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79940-972	75 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79936-972	75 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79934-972	75 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles-Aménagement - Subventions
02-79932-972	75 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1297 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association du patrimoine d'Aylmer, à l'attention de madame Enid Page, C.P. 476, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour une activité communautaire qui aura lieu le 29 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1298 **SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION PLEIN AIR DE LA LIÈVRE - JOURNÉE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation plein air de la Lièvre, à l'attention de monsieur Claude Normand, trésorier, 492, rue Nadon, Gatineau, Québec, J8L 3Y3, à titre de subvention pour l'organisation d'une journée d'activités nautiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin – De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1299 **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE DE L'ENFANT PONT MAGIQUE - FÊTE DE FIN D'ANNÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre de l'enfant Pont Magique, à l'attention de madame Rolande Dagenais, directrice générale, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1300 **SUBVENTION DE 500 \$ - BARREAU DE L'OUTAOUAIS POUR UNE ACTIVITÉ LE 7 SEPTEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Barreau de l'Outaouais, à l'attention de M^c Robert Y. Cousineau, 17, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 4C1, à titre de subvention pour une activité du Barreau le 7 septembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1301 **SUBVENTION DE 700 \$ - ASSOCIATION DES CITOYENS DU QUARTIER DU RUISSEAU - FÊTE DE QUARTIER - 27 AOÛT 2011 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de l'Association des citoyens du quartier du Ruisseau, à l'attention de monsieur François Biron, 271, rue des Vinaigriers, Gatineau, Québec, J8M 2B2, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 27 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin – De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1302 **SUBVENTION DE 725 \$ - ADOJEUNE INC. - PARTY DE FIN D'ÉTÉ 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8 à titre de subvention pour l'organisation d'un party de fin d'été qui aura lieu le 26 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau – Maire - Subventions
02-79946-972	200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1303 **SUBVENTION DE 4 000 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de monsieur Mario Courchesne, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour le projet de verdissement de la phase 4 au 20, rue Mance.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	4 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1304

SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU VILLAGE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Village relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Village désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Village a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Stefan Psenak, accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, pour l'école du Village, un montant de 5 000 \$ devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 5 000 \$ à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour l'école du Village à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service loisirs, sports et développement des communautés sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-692	5 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Équipements non-capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1305

PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE TOURISME OUTAOUAIS LE 31 AOÛT 2011 - 734,83 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs et mesdames les conseillers Luc Angers, Patsy Bouthillette, Sylvie Goneau, Patrice Martin et Stefan Psenak à participer à une activité organisée par Tourisme Outaouais le 31 août 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 734,83 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	163,39 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79941-972	163,39 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	163,39 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79942-972	49,02 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79944-972	163,39 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	32,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1306 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À UNE FORMATION FACEBOOK ET MÉDIAS SOCIAUX - 700 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à suivre une formation Facebook et médias sociaux avec Alexandre Boileau, consultant en médias sociaux.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour cette formation, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 700 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32332	700 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1307 **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS STEFAN PSENAK, YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL AU COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES - QUÉBEC - 28 SEPTEMBRE 2011 - 5 160 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak, Yvon Boucher et Luc Montreuil à participer au colloque de la Fondation Rues principales qui se tiendra à Québec le 28 septembre 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 780 \$ à l'ordre de Fondation Rues principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 5 160 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32331	1 720 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30024	1 720 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30025	1 720 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1308

DÉMONSTRATION ET MANOEUVRES AÉRIENNES - SNOWBIRDS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes procédera à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, le 17 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette activité s'inscrit dans le cadre d'une activité d'animation et d'exposition d'avions organisée par « Les ailes d'époques du Canada », les 16, 17 et 18 septembre 2011 sur les sites des Ailes d'époques du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transport du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes à procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes le 17 septembre 2011 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 1 000 pieds, ainsi que les décollages et les atterrissages, les vols d'entraînement et les vols avec les médias.

Adoptée

CE-2011-1309

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTREPRISE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA FIRME MICROSOFT POUR LES PRODUITS LOGICIELS DE MICROSOFT AINSI QUE L'ENTENTE DE SUPPORT « PREMIER » POUR UNE PÉRIODE D'UN AN – 587 011,80 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a renouvelé une entente d'entreprise en 2008 avec la firme Microsoft pour la fourniture de logiciels informatiques ainsi qu'un service de support « Premier »;

CONSIDÉRANT QU'il est important de préserver l'investissement significatif dans l'acquisition des licences et logiciels depuis 2005;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est échue depuis le 31 juillet 2011 avec possibilité de renouvellement dans les 30 jours suivant la date d'expiration;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau se prévaut des dispositions législatives de l'article 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes, relativement à la délégation d'exécution au Centre de services partagés du Québec institué par la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1);

CONSIDÉRANT QUE suite à un jugement empêchant le renouvellement de l'entente d'entreprise, Microsoft et le Centre de services partagés du Québec se sont entendus au mois de juin 2011 afin de permettre le prolongement des contrats existants pour une période maximale d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit se donner une période de grâce pour évaluer les options afin de trouver une alternative au Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition de licences;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement représente seulement l'assurance au niveau logiciel des principaux produits Microsoft utilisés à la Ville de Gatineau et acquis entre 2005 et 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le renouvellement de l'entente d'entreprise avec la firme Microsoft ainsi que le renouvellement du service de support « Premier » rétroactivement au 1^{er} août 2011 pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 pour la somme totale de 587 011,80 \$, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Le Service de l'informatique est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour trouver une alternative acceptable au contrat prolongé.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, les montants nécessaires pour donner suite à la présente. Les sommes annuelles, incluant les taxes, seront prises à même les postes budgétaires 02-13450-555 – Infrastructures – Entretien des logiciels et 02-13450-672 – Infrastructures – Équipements logiciels, selon le tableau suivant :

ANNÉE	MONTANT
2011	245 390,17 \$
2012	341 621 63 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-555-79970	25 581,13 \$	Infrastructures – Entretien de logiciels
02-13450-672-79971	209 039,24 \$	Infrastructures – Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-19100	326 628,35 \$	Dépenses payées d'avances
04-13493	25 763,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1310 **SUBVENTION DE 350 \$ - CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS - INTERNATIONAL DE PÉTANQUE DU VIEUX-HULL - 20 AOÛT 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Maxime Gauld de la Table Jeunesse Gatineau, 394, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour l'organisation de la 4^e édition de l'International de Pétaque du Vieux-Hull qui aura lieu le 20 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	350 \$	Denise Laferrrière – De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1311 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE MASSON-ANGERS - FESTIVAL DE SOCCER - 20 AOÛT 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Yves Ouellet, C.P. 2424, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour le festival de soccer qui aura lieu le 20 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1312 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - L'ASSOCIATION DE QUARTIER BELLEVUE-SUD POUR LES ACTIVITÉS 2011-2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association de quartier Bellevue-Sud, à l'attention de madame Édith Gendron, 744, boulevard Labrosse, Gatineau, Québec, J8R 1N2, à titre de subvention pour l'organisation des activités de l'association pour l'année 2011-2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	2 000 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1313

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-1596 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN RONDEAU AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1596 en date du 20 octobre 2010, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gaétan Rondeau au poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-391 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Rondeau a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de préposé aux arénas (poste numéro STP-BLE-291 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1596 en date du 20 octobre 2010 de façon à réintégrer monsieur Gaétan Rondeau à son poste de préposé aux arénas, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1314*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-11-03 - MODIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS

CONSIDÉRANT QUE les parties ont renouvelé la convention collective des cols bleus le 27 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier l'article 21.05 d) étant donné l'expérience vécue depuis le renouvellement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente numéro ENT-BLE-11-03 comme proposé.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des travaux publics ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-11-03.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1315

DEMANDE D'EXEMPTION DE SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a engagé, le 25 juillet 2011, un notaire à son service exclusif, nommément M^e Séléna Beaumont-Demers;

CONSIDÉRANT QUE les notaires qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le notaire ci-dessous nommé demandera d'être exempté de souscrire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec :

Beaumont-Demers, Séléna (membre numéro B1832)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare, aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, que la Ville de Gatineau se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission du notaire M^e Séléna Beaumont-Demers (B1832) dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Ville et à indemniser le Fonds d'assurance de tout déboursé ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de M^e Séléna Beaumont-Demers (B1832) dans l'exercice de ses fonctions, même au-delà de la fin du lien d'emploi.

De plus, la Ville renonce à tout recours récursoire contre le notaire et la Chambre des notaires à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci entre autres, en faveur de la Chambre des notaires et du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pertinents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2011-1316

DÉMISSION DE MONSIEUR FRANCIS GRIGNON AU POSTE D'ANALYSTE DE SYSTÈME II - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Francis Grignon a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Francis Grignon, analyste de système II	Service de l'informatique	8 août 2011

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Francis Grignon pour ses services à la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1317

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GINA SÉÏDE AU POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN ADMINISTRATION - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien en administration à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-093 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Gina Séïde au poste de technicien en administration à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-093 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier.

Le salaire de madame Gina Séïde sera celui de la classe 7, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Gina Séïde est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnements municipaux – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1318

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS BÉNARD AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-156 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Nicolas Bénard au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-156 au plan d'effectifs des policiers et policières).

Le salaire de monsieur Nicolas Bénard sera celui de la classe 4 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Nicolas Bénard est le 6 juin 2011 afin de respecter le nombre d'effectifs de 363 policiers autorisé par le conseil de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Monsieur Nicolas Bénard est assujetti à une période d'essai de six mois, puisqu'une période d'essai de six mois de services continus à titre d'agent a été retranchée de la période d'essai de douze mois, comme stipulé à l'article 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence au poste d'agent sera accordée à monsieur Nicolas Bénard de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1319

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE GIRARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE - SECTION CRIMINEL/PÉNAL - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire juridique à la Section criminel/pénal du Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et les pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sylvie Girard au poste de secrétaire juridique à la Section criminel/pénal du Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Sylvie Girard sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salaire des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Girard est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-112 – Service des affaires juridiques— Services juridiques - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1320

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC PARENT AU POSTE DE TECHNICIEN - SUPPORT AUX USAGERS - DIVISION DU SERVICE AUX USAGERS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-019 au plan d'effectif des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Marc Parent au poste de technicien, Support aux usagers à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-019 au plan d'effectif des cols blancs), sous la gouverne du chef de la Division du service aux usagers.

Le salaire de monsieur Marc Parent sera celui de la classe 7, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marc Parent est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13430-112 – Service aux usagers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1321

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL DUPUIS AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-048 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Dupuis au poste de contremaître aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-048 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable.

Le salaire de monsieur Daniel Dupuis sera celui de la classe 2, 6^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Daniel Dupuis est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Daniel Dupuis sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1322

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME KELLY LYNN DAVIDSON ET MONSIEUR MAXIMILIEN ARSENEAULT AUX POSTES DE CHEF D'ÉQUIPE - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUES ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes de chef d'équipe à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (postes numéros ART-BLC-057 et ART-BLC-058 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Kelly Lynn Davidson et monsieur Maximilien Arseneault aux postes de chef d'équipe à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (postes numéros ART-BLC-057 et ART-BLC-058 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de division.

Le salaire de madame Kelly Lynn Davidson et de monsieur Maximilien Arseneault sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Kelly Lynn Davidson et monsieur Maximilien Arseneault sont assujettis à une période d'essai de trois mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ces postes leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à ces fins seront pris au poste budgétaire 02-72210-112 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1323

ENGAGEMENT AVEC PÉRIODE DE PROBATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC MCFADDEN AU POSTE DE MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES II - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-373 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement avec période de probation et la permanence de monsieur Éric McFadden au poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-373 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Éric McFadden sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Éric McFadden est assujetti à une période de probation de 6 mois, conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau, et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

En plus de la période de probation, la permanence de monsieur Éric McFadden à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai du titulaire antérieur soit complétée ainsi qu'à l'obtention du certificat de qualification en mécanique de machines fixes, appareils frigorifiques, classe B, et ce, dans un délai de deux ans suivant son embauche.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30920-114 – 100 d'Edmonton – Ateliers municipaux – réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1324

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS MINEAULT AU POSTE DE PEINTRE-DÉBOSSSEUR - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de peintre-débossseur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-226 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Denis Mineault au poste de peintre-débossseur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Denis Mineault sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Denis Mineault a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30810-114 – Général, atelier mécanique - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1325

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-1098 - NOMINATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES LEMAY AU POSTE DE CAPITAINE - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE DENIS AU POSTE DE LIEUTENANT - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DAVE LESSARD AU POSTE DE POMPIER RÉGULIER - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JULIEN PAGÉ-BÉDARD AU POSTE DE POMPIER FLOTTANT - DIVISION DES OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier flottant (poste numéro INC-POM-222 au plan d'effectifs des pompiers) au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes selon les priorités de dotation des postes réguliers de l'annexe E et selon l'article 3.3 de l'annexe D de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rectifier le texte de la résolution numéro CE-2011-1098 déposée en date du 22 juin 2011, afin de prévoir l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Julien Pagé-Bédard au poste de pompier flottant au lieu d'une promotion à l'essai:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie la résolution numéro CE-2011-1098 en date du 22 juin 2011, par le remplacement, dans le titre et au 10^{ème} paragraphe du dispositif, des mots « la promotion » par le mot « l'engagement ».

Adoptée

CE-2011-1326

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CÉDRIC HARDY AU POSTE DE POMPIER RÉGULIER - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SÉBASTIEN CHAMPOUX AU POSTE DE POMPIER FLOTTANT - DIVISION DES OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier (poste numéro INC-POM-186 au plan d'effectifs des pompiers) à la Division des opérations du Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes selon les priorités de dotation des postes réguliers de l'annexe E et selon l'article 3.3 de l'annexe D de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes réguliers est attribuée selon l'ordre des nominations et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Cédric Hardy au poste de pompier régulier (poste numéro INC-POM-186 au plan des effectifs) au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Cédric Hardy sera celui de la classe 5 selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit lorsqu'un poste sera libéré de toutes conditions liées à une période d'essai, comme stipulé à l'article 11.4 et conditionnellement à ce que sa période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 3.3 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

De plus, ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Sébastien Champoux au poste de pompier flottant (poste numéro INC-POM-223 au plan des effectifs) au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Sébastien Champoux sera celui de la classe 6 de l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Sébastien Champoux est assujéti à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit lorsqu'un poste sera libéré de toutes conditions liées à une période d'essai, comme stipulé à l'article 11.4 et conditionnellement à ce que sa période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 3.5 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22200-113 – Opérations – Incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1327

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUILLAUME MC MARTIN AU POSTE DE POMPIER RÉGULIER - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MATHIEU LECLERC AU POSTE DE POMPIER FLOTTANT - DIVISION DES OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier (poste numéro INC-POM-109 au plan d'effectifs des pompiers) à la Division des opérations du Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes selon les priorités de dotation des postes réguliers de l'annexe E et selon l'article 3.3 de l'annexe D de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes réguliers est attribuée selon l'ordre des nominations et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Guillaume Mc Martin au poste de pompier régulier (poste numéro INC-POM-109 au plan des effectifs) à la Division des opérations du Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Guillaume Mc Martin sera celui de la classe 5 de l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit lorsqu'un poste sera libéré de toutes les conditions liées à une période d'essai, comme stipulé à l'article 11.4 et conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 3.3 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mathieu Leclerc au poste de pompier flottant (poste numéro INC-POM-224 au plan des effectifs) du Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Mathieu Leclerc sera celui de la classe 6 selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mathieu Leclerc est assujéti à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit lorsqu'un poste sera libéré de toutes les conditions liées à une période d'essai, comme stipulé à l'article 11.4 et conditionnellement à ce que sa période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 3.5 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22200-113 – Opérations – Incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1328

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME JULIE GAGNÉ-DORVAL AU POSTE D'AGENT - SECTION DE LA CIRCULATION ET DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARCO SAVARD AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent à la Section de la circulation et des événements spéciaux de la Division du soutien opérationnel et un poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (postes numéros POL-POL-097 et POL-POL-227 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Julie Gagné Dorval au poste d'agent à la Section de la circulation et des événements spéciaux de la Division du soutien opérationnel et l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Marco Savard au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Monsieur Marco Savard est assujéti à une période d'essai de six mois, puisqu'une période de six mois, de services continus à titre d'agent a été retranchée de la période d'essai initiale de douze mois, comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Julie Gagné Dorval et de monsieur Marco Savard est le 1^{er} mai 2011 afin de respecter le nombre d'effectifs de 360 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Julie Gagné Dorval sera celui de la classe 1 et le salaire de monsieur Marco Savard sera celui de la classe 4 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21421-111 - Service de police – Événements spéciaux – Rémunération régulière – Policiers et 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence au poste d'agent sera accordée à monsieur Marco Savard de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1329

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME MAUDE THOMASSIN AU POSTE D'AGENT AUX RENSEIGNEMENTS CRIMINELS - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANCIS SUGRUE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent aux renseignements criminels à la Division des enquêtes criminelles et un poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (postes numéros POL-POL-346 et POL-POL-219 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Maude Thomassin au poste d'agent aux renseignements criminels à la Division des enquêtes criminelles et l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Francis Sugrue au poste d'agent à la Division gendarmerie du Service de police.

Monsieur Francis Sugrue est assujéti à une période d'essai de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent a été retranchée de la période d'essai initiale de douze mois, comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Maude Thomassin et de monsieur Francis Sugrue est le 1^{er} mai 2011 afin de respecter le nombre d'effectifs de 360 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Maude Thomassin sera celui de la classe 1 et le salaire de monsieur Francis Sugrue sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21602-111 - Service de police – Plan d’effectifs policiers – Rémunération régulière – Policiers et 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence au poste d’agent sera accordée à monsieur Francis Sugrue de plein droit conditionnellement à ce que la période d’essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1330

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME CHARLOTTE LABELLE AU POSTE DE SECRÉTAIRE - SOUTIEN AUX ÉLUS - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire, Soutien aux élus au Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-004 au plan d’effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Charlotte Labelle au poste de secrétaire, Soutien aux élus au Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-004 au plan d’effectifs des cols blancs), sous la gouverne du greffier.

Le salaire de madame Charlotte Labelle sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l’échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Charlotte Labelle est assujettie à une période d’adaptation de trois mois et sa date d’entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d’adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l’article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11100-112 – Conseil municipal – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1331

PROLONGATION DE L’AFFECTATION TEMPORAIRE D’UN MENUISIER - DIVISION DE L’ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU’en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d’employés temporaires doit être autorisé lorsqu’il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense exceptionnelle prévue pour le salaire d’un menuisier temporaire affecté à l’entretien des arénas du secteur est et centre-est dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l’affectation temporaire d’un menuisier à la Division de l’entretien des édifices du Service des travaux publics, et ce, jusqu’au 31 décembre 2011.

Le salaire du menuisier temporaire sera celui de la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1332

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE D'UN MENUISIER - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense exceptionnelle prévue pour le salaire d'un menuisier temporaire affecté à l'entretien des édifices et des parcs du secteur ouest et centre-ouest dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire d'un menuisier à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics, et ce, jusqu'au 31 décembre 2011.

Le salaire du menuisier temporaire sera celui de la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1333

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN LOYER AU POSTE DE CHEF-PRÉVENTION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef-prévention au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-038 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Alain Loyer au poste de chef-prévention au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-038 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef inspecteur-enquêteur.

Monsieur Alain Loyer est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Alain Loyer est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Alain Loyer sera celui de la classe 2, 3^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22310-117 – Rémunération régulière — Réguliers – État major - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1334

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-MARC SABOURIN AU POSTE DE COORDONNATEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de coordonnateur des matières résiduelles à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-CAD-017 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Jean-Marc Sabourin au poste de coordonnateur des matières résiduelles à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-CAD-017 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de division, Gestion des matières résiduelles.

Le salaire de monsieur Jean-Marc Sabourin sera celui de la classe 3, 7^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-Marc Sabourin sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-Marc Sabourin n'est pas assujéti à une période d'essai de 12 mois. La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-45111-115 – Collecte des ordures – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1335

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME JULIE CHÉNARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Julie Chénard au poste de secrétaire II au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de division, Services techniques.

Le salaire de madame Julie Chénard sera celui de la classe 5, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Julie Chénard est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Julie Chénard avait un droit acquis de travailler 32,5 heures par semaine. Puisqu'elle obtient une promotion, elle travaillera 35 heures par semaine, comme stipulé à l'article 24.02 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30115-112 – Division services techniques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1336

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME LYNE D'AOUST DESJARDINS
AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - COUR MUNICIPALE - SERVICE
JURIDIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction à la Cour municipale des Services juridiques (poste numéro COR-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Lyne D'Aoust Desjardins au poste de secrétaire de direction à la Cour municipale des Services juridiques (poste numéro COR-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du greffier.

Le salaire de madame Lyne D'Aoust Desjardins sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Lyne D'Aoust Desjardins est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des cols blancs et conformément à la permanence de madame Hélène St-Denis prévue le 2 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1337

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME GUYLAINE LAVOIE AU POSTE
D'ANALYSTE FINANCIER - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE
ET DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'analyste financier du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Guylaine Lavoie au poste d'analyste financier à la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable du budget.

Le salaire de madame Guylaine Lavoie sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Guylaine Lavoie est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1338*

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MARCEL ALEXANDER AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ARTISTIQUE - CORPORATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des opérations, pendant le congé autofinancé de madame Julie Carrière, au poste de directeur général et artistique – Corporation de la Maison de la Culture de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'engagement contractuel de monsieur Marcel Alexander au poste de directeur général et artistique – Corporation de la Maison de la Culture de Gatineau pour la période du 26 septembre 2011 au 1^{er} avril 2012.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-72131-115 – Maison de la Culture – Employés réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1339

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOLIANE BEAULIEU AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PERMIS DE CONSTRUCTION - DIVISION DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien aux permis de construction à la Division de l'urbanisme et du développement durable du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Joliane Beaulieu au poste de technicien aux permis de construction à la Division de l'urbanisme et du développement durable du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable bâtiment.

Le salaire de madame Joliane Beaulieu sera celui de la classe 9, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Joliane Beaulieu est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61210-112 – Centre de services d'Aylmer – Division urbanisme et développement durable – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1340

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2010-AI-108

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2010-AI-108) sera au-delà de la limite de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises relatives à ce dossier, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1341

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2007-AI-300

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2007-AI-300) sera au-delà de la limite de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises relatives à ce dossier, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Service juridique.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1342

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2009-AI-167

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2009-AI-167) sera au-delà de la limite de la somme de 50 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses relatives à ce dossier, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Service juridique.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif